



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **SEMINAIRE ATO 2021 DSAC/PN/FOR METEOR**

# SOMMAIRE

- 1/ Rappel Météor;
- 2/ Aide Météor : Manuel Météor utilisateurs organismes , FAQ Météor et les fiches réflexes;
- 3/ Comment répondre à une constatation ;
- 4/ Évolutions récentes : la V2.1 du 08/09/2021;
- 5/ Vérifier vos données Organisme ;
- 6/ Site internet du MTES : Météor & MAJ page ATO.

## 2. Rappel Météor



# 1/ Rappel Météor

Quelques données :

- Météor c'est 3 directions techniques DSAC, 14 activités, 860 agents DSAC et 20 063 utilisateurs organismes (164 ATO actifs);

But :

- Dématérialisation des données afin de limiter et à terme, de supprimer les envois postaux;
- Simplification des tâches par une centralisation des échanges par un seul outil pour le traitement des dossiers et des constatations;
- Palier l'absence des personnes : côté organismes de formation et côté DSAC, droit ouvert à plusieurs personnes permettant une continuité de traitement des dossiers et constatations;
- Traçabilité des échanges et archivages des dossiers, des constatations et des pièces justificatives;
- Simplification dans la communication des informations.

# 1/ Rappel Météor : historique

Calendrier :

- Lot 1 mis en production en juillet **2019**
  - gestion des organismes (création, modification...),
  - gestion des comptes (côté organisme : Gérant, contact DSAC, utilisateur interne),
  - gestion des dossiers (demande de certificat, déclaration/modification de déclaration, demande de modification avec approbation de l'autorité...);
- Lot 2 mis en production en mars **2020**
  - gestion des actes de surveillance incluant les constatations, conservation des documents probants,
  - communication (ex : évènements, questions, documents...), foire aux questions;

## 2. Aide Météor



## 2/ Aide à l'utilisation de Météor : externe

En allant sur la page publique de Météor : <https://meteor.dsac.aviation-civile.gouv.fr/meteor-externe/>

**METEOR** Module d'Échange et de Télétransmission avec les ORganismes

### Communications de la DSAC

#### Exploitants d'aérodromes

INFORMATION	20
DOCUMENT	6
ÉVÉNEMENT	3

#### Formation pilotes (ATO)

INFORMATION	9
DOCUMENT	8
ÉVÉNEMENT	0

#### Exploitants d'

INFORMATION	
DOCUMENT	
ÉVÉNEMENT	

#### Formation PNC (CCA)

INFORMATION	4
-------------	---

#### Exploitants de drones

INFORMATION	4
-------------	---

#### Formation A'

INFORMATION	
-------------	--

Ligne Document

## 2/ Aide à l'utilisation de Météor : externe

Cliquez sur :


### Liste des communications DSAC

Activité    
Type    
Catégorie

#### 00 - Documents d'Information sur l'utilisation de METEOR

Aide aux organismes pour l'utilisation de METEOR

08/04/2021

 DSAC

AER ATO BAL CAT CCA DRO FST IUL NCC  
PSN SPO

Document

00 - Documents d'Information sur l'utilisation de METEOR



## 2/ Aide à l'utilisation de Météor : externe

### Communications / #12000



#### Fichiers joints

FAQ utilisation METEOR Ed1 R0 du 2020 12 18.pdf

Fiche Réflexe Organismes - Premiers pas dans METEOR 2020 12 15.pdf

Guide METEOR utilisateurs organismes.pdf

#### Aide aux organismes pour l'utilisation de METEOR

Bonjour, Afin de vous aider à utiliser Météor, vous trouverez en pièces jointes:

- le guide Météor utilisateurs organismes
- la fiche réflexe Organismes - premiers pas dans Météor
- la FAQ utilisation Météor.

L'espace privé Météor est réservé aux personnes ayant un compte Météor qui peut être obtenu soit auprès de votre gérant Météor organisme, soit auprès de votre interlocuteur DSAC habituel.

Cordialement

## 2/ Aide à l'utilisation de Météor : interne -> page accueil organisme

METEOR

ACCUEIL

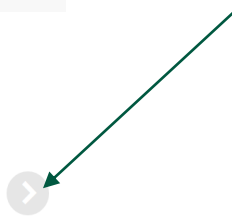
### Communications récentes

Aide aux organismes pour l'utilisation de METEOR

01/10/2021

Document  
00 - Documents d'information sur l'utilisation de METEOR

AER ATO BAL CAT CCA DTO  
DRO FST FOR IUL LIC NCC  
PSN SPO





Accueil



Dossiers



Constatations



Actes de  
surveillance



Communication



FAQ



Mon Organisme



Mon équipe



Mon compte



Aide

## 2/ Aide à l'utilisation de Météor : interne

### METEOR - AIDE

La présente page fournit des fiches réflexes thématiques afin de guider les utilisateurs pour les principales fonctionnalités de l'application METEOR. Si vous n'y trouvez pas les réponses à vos questions, vous pouvez vous adresser à la hotline à l'adresse suivante : [dsac-meteor-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-meteor-bf@aviation-civile.gouv.fr).

#### Fiches générales

 <b>Fiche réflexe n°0</b> Initialiser METEOR (Gérants)	 <b>Fiche réflexe n°1</b> Commencer avec METEOR	 <b>Fiche réflexe n°2</b> Gérer les utilisateurs organismes
 <b>Fiche réflexe n°3</b> Créer un dossier	 <b>Fiche réflexe n°4</b> Répondre à un dossier	 <b>Fiche réflexe n°5</b> Répondre à une constatation
 <b>Fiche réflexe n°6</b> Poser une question	 <b>Fiche réflexe n°7</b> Accuser réception d'une communication	

#### Fiches spécifiques pour les activités ATO/DTO, FSTD, CCA et IULM

 <b>Fiche réflexe n°0</b> Initialiser METEOR (Gérants)	 <b>Fiche réflexe n°1</b> Commencer avec METEOR	 <b>Fiche réflexe n°2</b> Gérer les utilisateurs organismes
 <b>Fiche réflexe n°3</b> Créer un dossier	 <b>Fiche réflexe n°4</b> Répondre à un dossier	

### 3. Comment répondre à une constatation



## 3/ Comment répondre à une constatation

Cf la fiche réflexe : Fiche Réflexe Organismes 5 - Répondre à une constatation

Cf Guide Météor utilisateurs organismes : pages 15 à 22.

Règlement UE n°1178/2011 du 03/11/2011 : ARA.GEN.350 Constatations et actions correctives-organismes d) 2) :

- Dans le cas d'une constatation de niveau 1 : application **d'une action corrective** suffisante,
- dans le cas d'une constatation de niveau 2 : **action corrective** correspondant à la nature de la constatation, mais qui ne peut initialement dépasser 3 mois. Au terme de cette période, et en fonction de la nature de la constatation, l'autorité compétente peut prolonger la période de 3 mois sur la base d'un **plan d'actions correctives** satisfaisant approuvé par l'autorité compétente ..

# 3/ Comment répondre à une constatation

## Plan d'actions correctives :

- **Avant Météor: courrier avec le plan d'actions correctives,**
- **Maintenant dans Météor** : Il n'y a pas de plan d'actions correctives global : le plan d'action corrective est individualisé au niveau de la constatation. Il ne doit bien sûr ne plus être communiqué à votre agent traitant hors Météor.

Exemple : Dans la pratique dans le cas expliqué au transparent précédent où vous devez déposer un PAC :

- Étape 1 : **Que souhaitez vous-faire ?\***

- Soumettre à la DSAC les actions mises en oeuvre ou en cours de mise en oeuvre.
- Demander l'approbation du plan d'actions correctives.

- Etape 2 : il est accepté et ce qui est proposé est ok : clôture la constatation.

Ou : il est accepté et satisfaisant mais en attente de mise en œuvre. Une fois cela faire répondre à cette constatation en ajoutant la preuve de mise en œuvre. Le PAC étant accepté il faudra donc soumettre en cochant

- Etape 3 : Il est accepté mais par exemple il y a une demande de complément. répondre à cette constatation en ajoutant le complément. Le PAC étant accepté il faudra donc soumettre en cochant
- Une fois tout OK : clôture de la constatation.

## 3/ Constatation : l'analyse des causes

L'analyse des causes est à remplir obligatoirement :

Analyse des causes

## 4. Évolutions de la V2.1 du 03/09/2021





## 4/ Évolutions de la V2.1 du 08/09/2021

A: Séparation des activités ATO de DTO;

B : Module Dossier : Bouton activité -> ne cocher que les activités concernées par le dossier. Elles ne sont plus cochées par défaut.

C : Module Dossier : le paramétrage :

The screenshot displays the METEOR interface for the 'DOSSIERS' module. The header is orange with 'METEOR' on the left and 'Toutes mes activités' on the right. A sidebar on the left contains navigation icons for 'Accueil', 'Dossiers', 'Constatations', 'Actes de surveillance', and 'Communication'. The main content area is titled 'DOSSIERS' and includes a 'AJOUTER UN DOSSIER' button. Below this is a 'Liste des dossiers' section with a search bar for 'Objet / Identifiant / Ref' and a link 'Afficher moins de critères ^'. There are four filter buttons: 'A traiter (0)', 'Ouvert (5)', 'En vigueur (55)', and 'Tous (115)'. To the right are three dropdown menus for 'Type', 'Statut', and 'Catégorie', each with 'Sélectionner' as the current selection. At the bottom right is an 'EXPORTER' button. The interface uses a clean, modern design with orange accents.

# 4/ Évolutions de la V2.1 du 08/09/2021

Module Mon organisme

Liste des dossiers à l'état " En vigueur "

DESCRIPTION
ATO
FSTD
CAT
PIÈCE(S) JOINTE(S)
ENTITÉ(S) EN CHARGE
AGENT(S) EN CHARGE
UTILISATEUR(S) ORGANISMES
<b>LISTE DES DOSSIERS À L'ÉTAT " EN VIGUEUR "</b>

ID	TYPE(S)	OBJET
168004	FSTD - Modification majeure (upate),FSTD - Modification majeure d'un FSTD	Ajout aux 4 simu B777 FFS de CDG la fonction approche RNP AR
108701	FSTD - Désactivation d'un FSTD	Suspension du certificat FDT 737 -FR 205 iso arrêt du certificat
113801	FSTD - Désactivation d'un FSTD	Suspension du certificat du FFS AIRBUS A330-200 FR - 145B
183444	FSTD - Désactivation d'un FSTD	Arrêt du simulateur A380-800 FFS#1 FR-194B
440224	FSTD - Désactivation d'un FSTD	Suspension du certificat du simulateur FFS A320#5 FR-174A CDG
073781	FSTD - CMM,FSTD - Responsables de la conformité,FSTD - Changement organisation nécessitant une approbation préalable	Demande approbation modification FSTD
147424	Autre référence réglementaire non listée	Impact Covid19 sur évaluation récurrente FR-182 du 19/03/2020
147524	Autre référence réglementaire non listée	Impact Covid19 sur évaluation récurrente FR-145A du 03/04/2020
025181	ATO-Responsable pédagogique,ATO-Autre modification nécessitant l'approbation de l'Autorité ATO Modification d'une modification de	Changement responsable pédagogique (head of training) ATO Air France

## 4/ Sinon

Evolution demandée à venir :

V2.2 : mails d'alerte et de notification plus étayés;

V3 : la fonction Mot de passe oublié;

Pour tous points relatifs :

- à des problèmes techniques ou de fonctionnement de l'outil,
- à des propositions d'amélioration de METEOR,

adressez vos demandes à la boîte fonctionnelle suivante :

**[dsac-meteor-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-meteor-bf@aviation-civile.gouv.fr)**



## 5. Vérifier vos informations Organisme

## 5/ Vos informations Organisme sur Météor

### Responsabilité DSAC :

Vérifier vos cours dans Météor et signaler à votre agent en charge s'il y a des différences avec le contenu de votre certificat.

La liste des cours est publiée sur le site internet du ministère avec une mise à jour tous les 3 à 4 mois.

Veillez aussi à ce que les champs RP et DR soient remplis (voir avec votre agent traitant).

#### Caractéristiques de l'organisme

Numéro de certificat/ enregistrement	FR.ATO.0281
Groupe	ATO Groupe 4
Catégorie aéronefs	Avions
Etat du certificat	ATO - approuvé
Surveillance renforcée	Non
Cycle de surveillance (mois)	12
Date de début du cycle	31/07/2018
Date de fin du cycle	31/07/2021
Site principal	Cannes La Bocca
Responsable pédagogique	M 
Dirigeant responsable ATO	M 
Site(s) secondaires(s)	
Liste des cours	Cours de Qualification de type avion Cessna C525 SPO/MPO (y compris PBN); Cours de Qualification de type monopilote C406/425 Cours d'instructeur de qualification de type avion Cessna C525 TRI (SPA)/ SFI (SPA); Cours de Standardisation examinateur de qualification de type TRE (SPA); Stage de Remise à niveau d'examinateur de qualification de type TRE (SPA); Cours de formation au travail en équipage MCC (A);

## 6. Site internet du MTES : Météor & MAJ page ATO



# 6/ Site internet du MTES : Météor & MAJ page ATO

<https://www.ecologie.gouv.fr/organisme-formation-agree-ato>

Actualités   Politiques publiques   Démarches   Ministère

Meteor

Liste des organismes approuvés

Certification d'un organisme de formation approuvé

Application anticipée du règlement (UE) n°2016/539 – PBN

Guides

Instructions de sécurité

Conférences

Déclaration de niveau de compétences (DNC)

Portail OCEANE pour les organismes de formation

Accès au portail OCEANE

Annuaire des associations et sociétés aéronautiques

Accès à Aeral

Accueil → Politiques publiques / de A à Z → Aviation civile → Formation aéronautique → Organisme de formation agréé (ATO)

## Organisme de formation agréé (ATO)

[Partager](#) [Tweeter](#) [inPublier](#) [Imprimer](#)

Le Vendredi 1 octobre 2021

La réglementation européenne sur l'aviation civile impose d'agréer les qualifications mais également les organismes de formation dispensant ces qualifications. La documentation proposée par la DGAC vise à expliquer la démarche de certification et de surveillance, accompagner les organismes pour la mise en conformité et fournir les documents utiles à la création d'un organisme de formation ou l'agrément d'un organisme ou d'un examinateur. ATO est le sigle désignant un "organisme de formation agréé"

---

### Meteor

METEOR comme Module d'Echange et de Télétransmission aux Organismes est l'outil d'échange (dossiers, actes de surveillance, constatations, communications, questions) entre la direction de la sécurité de l'Aviation civile et des prestataires recouvrant diverses activités dont les organismes approuvés de formation de pilotes ATO.

Sur cette page publique de METEOR <https://meteor.dsac.aviation-civile.gouv.fr/meteor-externe/#communication/12000> ils trouveront une aide à l'utilisation de cet outil (guide utilisateur organisme, Foire Aux Questions, fiche réflexe).

**La Fin**

